



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 2 mars 2015

L'an deux mil quinze, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claude PAGET, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (procuration donnée à Nicolas GRIFFOND), Anne-Marie MIVELLE (procuration donnée à Lydie CHANEZ), Jérôme BORNE (procuration donnée à Jean-Yves QUETY), Jean-Marie GIROD (procuration donnée à Nelly GIROD).

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie

Mme Carmen VALLET a été désignée comme secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h.*

---

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 février 2015**

Le compte rendu de la séance du 2 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Réaménagement de la place de la mairie et des cours d'école : choix de l'entreprise titulaire du marché**

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de réaménagement de la place de la mairie et des cours d'école. Il indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre, BEJ, à 310 000 € HT env. et précise qu'un appel d'offres sous forme de MAPA (procédure adaptée) a été lancé fin janvier avec publicité dans *Le Progrès* et sur le BOAMP (plateforme dématérialisée).

La date limite pour la remise des offres était fixée au vendredi 20 février à 12h. La commission MAPA s'est réunie le même jour à 17h pour procéder à l'ouverture des plis et à l'examen des candidatures.

Au total, 5 offres ont été transmises et déclarées recevables :

### **Commune de Mignovillard**

4 rue de Champagnole  
39250 MIGNOVILLARD

tél. 03 84 51 31 02  
fax. 03 84 51 33 03

mairie@mignovillard.fr  
www.mignovillard.fr

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Délai</b>	<b>Note</b>
Roger Martin / FCE	196 788,00 €	9,5 semaines	60 / 60
Eiffage	224 956,53 €	9 semaines	50,7 / 60
Bonnefoy	198 024,20 €	8 semaines	59,43 / 60
SJE	234 922,25 €	8 semaines	47,64 / 60
Eurovia	239 950,68 €	10 semaines	44,06 / 60

Conformément à l'appel d'offres, la notation prend en compte à 50 % le prix et à 50 % la valeur technique (organisation, moyens, délai).

La commission MAPA et le maître d'œuvre BEJ dans son rapport, proposent au conseil municipal de retenir le groupement d'entreprises ayant obtenu la meilleure note : Roger Martin / FCE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du groupement d'entreprises Roger Martin / FCE pour un montant de 196 788,00 € HT et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

### **3. Comptes administratifs et comptes de gestion 2014 : budget annexe « Eau et assainissement » et budget principal**

M. le Maire ne participant ni à la discussion ni au vote et en l'absence de la 1<sup>ère</sup> adjointe, le 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Claude PAGET, présente au conseil municipal les comptes administratifs, ainsi que les comptes de gestion pour l'année 2014. Il fait part des résultats suivants :

#### **Budget annexe « Eau et assainissement »**

- Excédent de fonctionnement ..... 76 719,16 €
- Déficit d'investissement ..... - 401 333,52 €

#### **Budget principal**

- Excédent de fonctionnement ..... 761 463,31 €
- Déficit d'investissement ..... - 69 583,13 €

Hors la présence de M. le Maire, le conseil municipal :

- constate la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs,
- approuve ces deux comptes à l'unanimité des membres présents et représentés, M. le Maire ne participant pas au vote.

### **4. Budget primitif 2015**

#### **Budget annexe « Eau et assainissement »**

M. le Maire présente le budget primitif « Eau et assainissement » pour 2015 :

- Dépenses de fonctionnement ..... 165 153 €
- Recettes de fonctionnement ..... 165 153 €

- Dépenses d'investissement .....473 379 €
- Recettes d'investissement.....473 379 €

Le budget primitif « Eau et assainissement » est approuvé à l'unanimité.

### **Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »**

M. le Maire propose de créer un budget annexe « Lotissement » en vue du projet d'achat de terrain à M. RIGOULET et propose de lui trouver une dénomination et de l'assujettir à la TVA.

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2015 :

- Dépenses de fonctionnement.....273 000 €
- Recettes de fonctionnement .....273 000 €
- Dépenses d'investissement .....278 000 €
- Recettes d'investissement.....278 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer et de nommer le budget annexe : « Lotissement de la Fruitière »
- de demander l'assujettissement à la TVA de ce budget aux services fiscaux
- d'accepter le budget primitif 2015 proposé par le Maire

### **Dossiers de subventions DETR 2015**

M. le Maire présente les différents dossiers qui peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), en plus du dossier de la mise en valeur de la mairie dans le cadre du réaménagement.

#### *Toiture de la sacristie de l'église de Mignovillard*

- Coût prévisionnel des travaux (HT) ..... 14 000 €
- Subvention DETR sollicitée ..... 4 500 €

#### *Toiture de la Chapelle d'Essavilly*

- Coût prévisionnel des travaux (HT) ..... 25 000 €
- Subvention DETR sollicitée ..... 7 500 €

#### *Travaux de sécurité et de rénovation de locaux dégradés à l'école*

- Coût prévisionnel des travaux (HT) ..... 12 500 €
- Subvention DETR sollicitée ..... 3 750 €

Le conseil municipal donne son accord pour la présentation de ces dossiers de subvention et donne tout pouvoir à M. le Maire pour établir les dossiers ainsi que signer les pièces nécessaires.

### **Électrification du GAEC des Gentianes : opération SIDEC**

La délibération prise sur ce sujet lors de la séance du 5 janvier 2015 a fait l'objet d'un recours gracieux de la part de la Préfecture dans la mesure où le permis de

construire délivré début mars 2014 pour la construction du bâtiment agricole du GAEC des Gentianes ne mentionnait pas de participation financière du pétitionnaire pour l'extension du réseau d'électricité. Par conséquent, la Commune ne peut pas légalement demander le remboursement au GAEC et doit supporter seule le reste à charge.

Aussi, le conseil municipal prend acte de ce dysfonctionnement dans l'instruction du permis de construire. Afin de pallier ce type de situation, M. le Maire propose de recréer un groupe de travail pour l'examen diligent des demandes d'urbanisme déposées pour rendre un avis et des préconisations.

Par ailleurs, le conseil municipal prend connaissance du projet définitif d'extension de réseau public d'électricité pour permettre le raccordement du nouveau bâtiment du GAEC des Gentianes à Froidefontaine. Les travaux d'un montant total de 10 891,64 € HT, seront réalisés par le SIDEC. La participation à la charge de la Commune sera de 4 280,41 €. M. le Maire fait part de façon détaillée de la convention qui sera passée avec le SIDEC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le projet de travaux et le montant prévisionnel de 10 891,64 € HT
- annule la délibération n°DCM\_20150105\_06
- prend acte de la participation communale de 4 280,41 €, à verser au SIDEC
- autorise M. le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération et à signer tous documents à cet effet

## **5. Droit de préemption : parcelle boisée ZD 81 – Commun de la Saint-Jean**

M. le Maire indique au conseil municipal que la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 a institué un droit de préemption pour les communes concernant les parcelles boisées, dans le cas où elles sont propriétaires d'une parcelle boisée contigüe soumise au régime forestier et à un document d'aménagement.

Aussi, une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise à la Commune pour la vente de la parcelle boisée ZD 81 – Commun de la Saint-Jean, appartenant à M. José RODRIGUEZ. Cette parcelle fait partie d'un lot de 3, les 2 autres étant situées à Bief-du-Fourg et Frasne, pour un montant total de 13 000 €.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## **6. Commission « Forêts et bois » : réunion du 13 février**

Le conseiller municipal délégué en charge de la forêt fait part des points évoqués lors de la réunion de commission.

### **Affouage et cession en bord de route**

Les modalités de l'affouage 2015-2016 et la validation du rôle d'affouage après affichage public feront l'objet d'une délibération globale lors de la prochaine séance du conseil municipal. Il sera proposé de maintenir les lots à 15 stères et le prix à 7 €/stère.

Par ailleurs, une information sera faite auprès des habitants pour proposer, de façon complémentaire à l'affouage, des lots de bois déjà exploités, en bord de route, à un prix indicatif de 35-40 €/stère. Une dizaine de lots pourraient être fournis.

### **Contrats d'approvisionnement : attribution de l'exploitation des lots**

*MM. VERNEREY et GRIFFOND sont invités à se retirer pendant l'examen de ce dossier.*

La Commune, en lien avec l'ONF, a consulté 4 entreprises de travaux forestiers pour l'exploitation des 4 lots devant faire l'objet d'une vente en contrats d'approvisionnement en 2015.

Les offres suivantes ont été reçues :

<b>Parcelles</b>	<b>Volume est.</b>	<b>Yann GRIFFOND</b>	<b>SARL QUATREPOINT</b>	<b>Éric GRIFFOND</b>
76	171 m <sup>3</sup>	24 €/m <sup>3</sup>	/	23 €/m <sup>3</sup>
92	260 m <sup>3</sup>	26 €/m <sup>3</sup>	/	26 €/m <sup>3</sup>
17	515 m <sup>3</sup>	19 €/m <sup>3</sup>	18,75 €/m <sup>3</sup>	19,50 €/m <sup>3</sup>
21	266 m <sup>3</sup>	22,50 €/m <sup>3</sup>	21 €/m <sup>3</sup>	21 €/m <sup>3</sup>

Après analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue l'exploitation des lots comme suit :

- Parcelle 76 : Éric GRIFFOND
- Parcelle 92 : Yann GRIFFOND
- Parcelle 17 : SARL QUATREPOINT
- Parcelle 21 : Éric GRIFFOND

### **Propositions de vente de parcelles par Mme Monique GUYON**

Plusieurs parcelles sont proposées à la Commune :

- des parcelles boisées cadastrées AH 108, 109 et 110 pour une superficie totale de 2 ha 13 a 72 ca et un montant de 20 227,60 €
- des parcelles boisées et pâtures cadastrées ZC 3 et 4 et AD 181 pour une superficie totale de 3 ha 63 a 64 ca et un montant de 13 000 €

Le conseil municipal souhaite poursuivre l'examen de cette question et reporte sa décision à une séance ultérieure, après visite sur place.

## **7. Urbanisme et patrimoine**

### **Demande d'achat de terrain de M. et Mme BERGAENTZLE**

M. le Maire rappelle la demande d'achat de la part de M. et Mme BERGAENTZLE pour une partie de la ruelle entre sa maison et celle de Mme JOUFFROY, entre les rues de

Nozeroy et de l'Industrie. Après réflexion et débat, le conseil municipal se prononce à l'unanimité défavorablement concernant cette vente. En effet, cela provoquerait la création d'une impasse, provoquerait des difficultés architecturales en cas de projet d'extension du bâti et supprimerait une ruelle piétonne.

#### **Demande d'autorisation pour la recherche d'objets par détecteur de métaux**

M. RUSSO, domicilié rue de Walheim, a formulé une demande d'autorisation pour la recherche d'objets par détecteur de métaux sur la totalité des parcelles boisées appartenant à la Commune et ainsi que vers le lavoir du Nods (parcelles ZI 65-284).

Les élus étaient invités à réfléchir sur cette demande. Aussi, après réflexion, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder son autorisation pour la recherche par détecteur de métaux sur les parcelles communales boisées 1 à 23 et 62 à 82, ainsi que sur les parcelles cadastrées ZI 65 et 284.

Il est entendu que cette autorisation est valable pour une année et devra être renouvelée si nécessaire. La Commune proposera une convention à M. RUSSO pour un partage de la valeur des objets qui seraient trouvés, à hauteur de 60 % pour la Commune et 40 % pour M. RUSSO, qui devra obtenir l'autorisation de M. le Préfet de Région conformément à la législation en vigueur.

#### **Achat d'un nouveau réfrigérateur pour la salle des fêtes**

Le conseiller municipal en charge du patrimoine a demandé plusieurs devis pour plusieurs types de réfrigérateur :

- Thyrode : 2 524,19 € TTC
- Promatel Canton : 2 062,80 € TTC ou 2 740,80 € TTC avec parois embouties pour adaptation aisée des niveaux des rayons

Le conseil municipal, après avoir délibéré, choisit de retenir la proposition de Promatel Canton pour un réfrigérateur avec parois embouties, en inox, gage d'une plus grande longévité, pour un montant de 2 740,80 € TTC.

#### **Contrat de maintenance pour la chaudière et la CTA de l'extension de l'école**

M. le Maire propose un devis de maintenance de 354 € TTC/an de l'entreprise GODIN, qui a installé la chaudière électrique et la centrale de traitement de l'air. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, de retenir cette proposition.

M. le Maire profite de l'évocation de ce sujet pour faire le point sur la levée des dernières réserves sur le chantier après l'intervention tardive de l'entreprise SFCA et de solutions en voie d'être trouvées pour régler le problème du manque de pression au niveau des nouveaux locaux.

### **8. Agriculture : renouvellement du bureau des 3 ass. foncières**

M. le Maire précise que la Commune aura à nommer 4 membres pour chaque association foncière, pour une durée de 6 ans. Une délibération sera prise ultérieurement, après examen par la commission « Agriculture ».

## 9. École : consultation pour une dénomination

M. le Maire, en lien avec la directrice de l'école, souhaite que l'école de Mignovillard – qui accueille les enfants d'autres communes – ait un nom. Les parents d'élèves ont été sollicités pour adresser des propositions. Le conseil municipal propose d'ajouter à la liste qui sera soumise à la population et aux parents dans le courant du printemps, la dénomination « École des Barbouillons ».

Le conseil municipal de Mignovillard proposera également aux communes de Bief-du-Fourg et Communailles-en-Montagne de s'associer à cette démarche.

## 10. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

M. le Maire fait un rapide rapport des points évoqués lors de la dernière séance du conseil communautaire à Cuvier. Le compte rendu est affiché en mairie.

## 11. Divers

### Droit de préemption non exercé par le Maire au nom du conseil municipal

- Vente de M. Pascal SANDRI à M. Julien BAUDIER : maison située rue de Mibois
- Ventes de terrains du lotissement des Droséras à M. et Mme Bruno VERHOEVEN et à M. et Mme Gilles COTE

### Visite de la maison des aînés à Foncine-le-Haut le 21 février 2015

Un bref compte rendu est dressé par le Maire suite à la visite effectuée le 21 février dernier afin de présenter le concept de la maison des aînés qui permet d'accueillir dans un grand appartement, 7 personnes âgées avec un degré de dépendance variable.

### Prochaine séance

En raison du lundi de Pâques, la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 13 avril 2015 à 20h.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Florent Serrette".

Florent SERRETTE